

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 05 FEVRIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE CINQ FEVRIER à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA MAISON INTERCOMMUNALE DE DOURDAIN, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 30 janvier 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., CHESNEL D., DESJARDINS S., DESRUES T., FRAUD E., GENOUËL J., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAUX D.

Absents : Mmes LAMOUR E., MIRAMONT F., MM. BARBETTE O., BLANQUEFORT Ph., DEBAINS J-M., DESBORDES P-J., MARCHAND S., SALAÛN R.

Pouvoirs : M. BLANQUEFORT Ph. à M. PICARD H., M. DESBORDES P-J. à M. BEGUE G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÛN F., M. MARCHAND S. à M. BARBETTE O., M. SALAÛN R. à Mme BRIDEL C.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

TOURISME

Avenant à la convention de partenariat pour la réalisation d'un schéma d'accueil du public en forêt domaniale de Rennes

Rapporteur : Véronique LEPANNETIER-RUFFAULT, Vice-présidente

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant statuts de la Communauté de communes et plus précisément ses compétences relatives à la promotion du tourisme d'une part et à la protection et la mise en valeur de l'environnement d'autre part ;
- VU la délibération n°2016-112 en date du 21 septembre 2016, validant la convention de partenariat pour la réalisation d'un schéma d'accueil du public en forêt domaniale de Rennes ;
- VU la convention de partenariat n° 16 C 0750 pour la réalisation d'un schéma d'accueil du public en forêt domaniale de Rennes conclue le 10 novembre 2016 par la Communauté de communes du Pays de Liffré, Rennes Métropole, le Pays de Rennes et l'Office National des Forêts ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 janvier 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Liffré-Cormier Communauté, Rennes Métropole, l'Office National des Forêts et le Pays de Rennes sont engagés dans la réalisation d'un schéma d'accueil du public en forêt de Rennes, selon les termes d'une convention conclue en 2016. La réalisation de cette mission est confiée à l'ONF.

Alors que la convention initiale prévoyait une finalisation du schéma d'accueil en décembre 2017, celui-ci est en cours de réalisation. Les parties-prenantes réfléchissent actuellement à la définition des enjeux. La dernière étape consistera à élaborer une stratégie commune, qui inclura une répartition spatiale de l'accueil du public en forêt.

La conduite de cette mission nécessite de modifier la convention initiale, afin de prolonger celle-ci jusqu'à juin 2018 et d'adapter l'échéancier des versements de la subvention en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le contenu de l'avenant modifiant l'article 8 « Coût et plan de financement de l'étude » et l'article 10 « Durée de la convention » ;
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant, ainsi que tout autre avenant qui surviendrait avant la finalisation de la mission et qui ne modifierait pas substantiellement le contenu de la convention initiale.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

